ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 139 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT l'acquisition du Groupe Archambault par les Librairies Renaud-Bray;

CONSIDÉRANT la très grande importance de maintenir tous les accès et services disponibles au développement culturel des Québécoises et Québécois;

CONSIDÉRANT l'identité propre des deux bannières et leurs différences, tant culturellement que commercialement;

CONSIDÉRANT le plan d'action mis de l'avant par le gouvernement du Québec en avril 2015 afin de promouvoir le livre et la culture;

CONSIDÉRANT QUE ces deux bannières, distinctement l'une de l'autre, apportent une diversité de la littérature et une richesse de la musique d'ici et d'ailleurs;

CONSIDÉRANT tous ces services personnalisés et professionnels offerts aux Québécoises et Québécois qui pourraient être réduits par des pertes d'emploi affectant ainsi le rôle crucial de développement et de mise en vitrine de nos auteurs et artisans de la culture québécoise par ces employés passionnés de littérature et de musique;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, citoyens et citoyennes du Québec, croyons important de maintenir tous les accès et services disponibles à la valorisation de la littérature et de la musique afin de soutenir le développement culturel québécois et demandons au gouvernement du Québec :

- d'intervenir afin d'assurer le maintien complet des deux bannières;
- de s'assurer que l'acquéreur s'engage à maintenir l'opération des succursales sous leur identité propre;
- de protéger les emplois essentiels à la réussite de son plan de développement d'action sur le livre et la culture mis en œuvre en avril 2015.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Françoise David

Françoise David, députée de Gouin

29 septembre 2015

Date de signature de l'extrait